



Responsabilité salarié

Par AND

Bonsoir,

Je travaille dans une société de commissariat aux comptes en qualité de chef de mission. Je suis diplômé non inscrit. J'ai découvert que l'associé signataire est en violation d'incompatibilité sur plusieurs dossiers (délit pénal). Quel est le risque sur ma propre responsabilité si je travaille sur ces dossiers ce qui me contraindrait à dissimuler le délit ? Suis je considéré comme complice malgré le lien de subordination ?

Et le simple fait de rester dans l'entreprise tout en connaissant ces infractions peut il constituer un risque pour ma responsabilité ?

Je vous remercie par avance pour votre aide,